

Écrit par Jean-Luc Mélenchon - Député Européen
Lundi, 22 Octobre 2012 15:00

L'indigne occupation du chantier d'une mosquée et les incitations à la haine religieuse qui l'ont accompagné marquent un franchissement de seuil dans la violence politique de l'extrême droite en France. Dorénavant, en plus de l'antisémitisme rampant ou ouvert qui l'a toujours infecté, elle milite ouvertement pour la haine des musulmans. Adepte du « choc des civilisations » elle voudrait diviser les Français selon leurs religions. Madame Le Pen qui voulait interdire les kippas et les foulards dans la rue a été entendue. Dans la même veine ses émules sont passées aux actes contre des bâtiments. Comment de telles organisations peuvent-elles être autorisées après une telle action ? Le ministre de l'intérieur devra appliquer une ferme répression. Les groupes impliqués doivent être dissous. Une enquête doit être menée sur les éventuelles complicités qui ont rendu possible cette occupation organisée de longue main. Il devra méditer sur l'erreur qu'est la surévaluation de sa part du fait religieux, encore exprimé à l'occasion de son apologie du Concordat, contribution directe à cette vision obsessionnelle des groupes d'extrême droite !